



Colombie : Des agents corrompus à la solde des narcotrafiquants avec la bénédiction Département de la Justice US

Par [André Maltais](#)

Mondialisation.ca, 10 avril 2006

L'aut'journal 1 mars 2006

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#), [États-Unis](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Militarisation](#)

Un mémorandum, daté du 19 décembre 2004, et dont le périodique électronique Narco News Bulletin a récemment obtenu copie, nous révèle que l'administration états-unienne ne risque pas d'enrayer demain matin le trafic de drogue en Amérique latine !

Le document est rédigé par Thomas M. Kent, avocat au Service d'écoute clandestine de la Narcotics and Dangerous Drugs Section (NDDS), à Washington. La NDDS est une agence qui relève du Département états-unien de la Justice.

Kent y accuse plusieurs agents fédéraux de la DEA (administration antidrogue états-unienne), en poste à Bogota, dans la capitale colombienne, d'être sur la liste de paye des narcotrafiquants.

Le journaliste Bill Conroy, de Narco News, affirme que de nombreuses autres sources corroborent les allégations contenues dans le mémorandum et que, parmi elles, se trouvent d'ex-officiels du gouvernement états-unien, familiers avec les opérations de la DEA en Colombie.

En plus de se faire complices du meurtre d'informateurs colombiens qui collaborent « trop bien » avec la DEA en Floride, les agents états-uniens corrompus aideraient les paramilitaires à blanchir les sommes colossales que leur rapporte le trafic de la cocaïne.

Dans sa note de service, Thomas Kent affirme à son supérieur, Jodi Avergun, qu'en 2004, son unité a intercepté à maintes reprises les conversations d'un agent états-unien impliqué dans le blanchiment d'argent pour le compte des AUC (paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie).

Mais, même pris sur le fait par les bandes enregistrées, l'agent n'aurait encouru aucune sanction. En fait, écrit Kent, l'agent aurait ensuite été promu chef enquêteur dans plusieurs autres affaires de drogues et de blanchiment d'argent !

Voilà bien le plus grave. Ces agents états-uniens de Bogota seraient protégés par des agences du Département états-unien de la Justice, supposées être les « chiens de garde » en matière d'affaires de corruption.

Ces agences seraient l'Office de responsabilité professionnelle (OPR, en anglais) de la DEA,

ainsi que des éléments de l'Office de l'Inspecteur général (OIG) du Département de la Justice. Kent les accuse de museler ou d'user de représailles contre des agents de la DEA en Floride – et même contre certains de leurs propres agents – qui mettent au jour la corruption de leurs confrères, à Bogota.

Par exemple, écrit-il, en juin 2004, des officiels du Département de la Justice auraient stoppé une enquête dans une affaire de blanchiment d'argent quand ils se seraient aperçus que les pistes menaient à la DEA, en Colombie.

L'OPR aurait alors demandé à son agent responsable de l'enquête de lui remettre toutes les informations qu'il avait obtenues jusque là. Une semaine plus tard, allègue Kent, l'enquête sur le blanchiment d'argent n'existait plus.

Le mémorandum documente trois autres cas de corruption grave. Tous impliquent des agents de la DEA à Bogota qui persécuteraient ou conspireraient pour faire assassiner des informateurs colombiens trop au courant de leurs activités.

Dans l'un de ces cas, des membres colombiens d'un réseau de trafiquants mis au jour par des agents de la DEA en Floride auraient ensuite collaboré avec ces derniers en leur remettant des copies de rapports confidentiels de la DEA. Ces rapports, affirmaient-ils, leur auraient été fournis par des agents de Bogota afin d'aider à déjouer les plans de l'agence antidrogue états-unienne.

Plus tard, les agents corrompus de Bogota auraient convoqué une réunion, y invitant l'un des informateurs qui ne se savait pas repéré. Au sortir de celle-ci, l'informateur aurait été assassiné en se rendant chez lui. Les autres informateurs de ce réseau auraient tous été tués après que des agents de Bogota eurent demandé à connaître leur identité.

Kent ajoute que, pendant ce temps-là, l'agent de la Floride à qui on avait remis les copies des documents confidentiels, aurait été convaincu de les remettre à l'OIG et à l'OPR et aurait aussitôt « bénéficié » d'un congé administratif.

Dans un autre cas, des agents corrompus de Bogota auraient fait emprisonner un informateur qui avait reçu la permission de la DEA en Floride, de transporter aux États-Unis des échantillons de produits composés d'acrylique injectée de cocaïne.

L'informateur devait indiquer aux chimistes de la DEA comment s'y prenaient certains réseaux de trafiquants pour, une fois les produits arrivés aux États-Unis, en extraire la drogue contenue dans l'acrylique.

Mais, à l'aéroport de Bogota, « dénoncé » par les agents états-uniens corrompus, l'informateur aurait été arrêté et aurait croupi neuf mois en prison suite à l'imbroglio qui s'en serait suivi. Puis, libéré et livré à lui-même, il aurait fini par être kidnappé et tué.

Selon Bill Conroy, plus d'une année après la note de service de Thomas Kent, les graves allégations qu'elle contient semblent s'être perdues dans le labyrinthe bureaucratique du Département de la Justice.

Kent se serait vu refuser la permission d'être entendu par la Section d'intégrité publique du Département de la Justice.

Il avait fait cette demande parce que plusieurs des agents qui s'étaient confiés à lui

craignaient pour leur carrière, leur sécurité et celle de leur famille si les choses en restaient au niveau de l'OIG et de l'OPR. Ces agents, écrivait Kent, lui auraient révélé les noms des criminels en poste à Bogota à la seule condition que l'avocat soit écouté en plus haut lieu, soit à la Section d'intégrité publique.

Conroy ajoute qu'aujourd'hui, Thomas Kent n'est plus dans l'unité d'interception des communications. Il se trouverait maintenant à Nashville tandis que son supérieur, Jodi Avergun, aurait été promu rien de moins que chef du personnel de la DEA.

Mais, surtout, le journaliste se demande pourquoi les États-Unis ne sont pas plus pressés qu'il le faut de vérifier les allégations de Thomas Kent, en premier lieu celles accusant des officiers de la « guerre contre la drogue » d'être passés du côté des [infâmes paramilitaires. Ceux-là même dont la violence et la barbarie n'ont presque pas de limites](#) et qui appliquent, il est vrai, une stratégie qui fait bien l'affaire des gouvernements colombien et états-unien.

Cette stratégie consiste à isoler la [guérilla des FARC](#) en la coupant de ses prétendues sources d'appui. « La guérilla, dit le réalisateur et journaliste français Nicolas Joxe, agit en petits groupes mobiles ; elle a besoin de la population pour sa logistique. En perpétrant des massacres, en multipliant les atrocités sur la place publique, les paramilitaires poussent les paysans à s'enfuir. »

« Lorsque l'on parle des plus de trois millions de réfugiés internes, en Colombie, c'est d'eux qu'il s'agit. Cette stratégie de la terreur possède un second avantage : propriétaires terriens, mafieux et paramilitaires, qui sont souvent les mêmes, peuvent récupérer les terres abandonnées. On assiste à une contre-réforme agraire qui fait des chefs " paras " des sortes de seigneurs féodaux. »

Même le propre Service de recherche du Congrès états-unien écrit, dans un rapport de 2004 à propos des AUC :

« Le groupe est connu pour sa brutalité et a tué plus de civils que ne l'ont fait les insurrections armées. En 2001, les AUC ont tué au moins 1015 civils contre 197 pour les FARC. Les AUC ont aussi commis 100 massacres en 2001, une tactique cherchant à déplacer de grandes parties de la population paysanne afin de raffermir leur maîtrise sur les terres et y cultiver la coca ».

La source originale de cet article est L'aut'journal
Copyright © [André Maltais](#), L'aut'journal, 2006

Articles Par : [André Maltais](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca